

Rôle de l'Union dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement OMD

2004/2252(INI) - 16/03/2005

La commission a adopté le rapport d'initiative de Mme Glenys KINNOCK (PSE, UK) sur les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). La commission souligne que la réduction de la pauvreté au travers de la réalisation des OMD et de l'application de la déclaration du Millénaire doit absolument être considérée comme la charpente de toute politique européenne de développement et donc se refléter clairement dans toutes les politiques et propositions législatives en la matière. Elle estime cependant que les OMD ne devraient pas être considérés comme des questions techniques qu'il est possible de résoudre moyennant l'octroi de crédits supplémentaires, sans identifier ni traiter les causes sous-jacentes de la pauvreté.

Les députés félicitent les États membres qui ont atteint voire dépassé l'objectif de 0,7 % du RNB, tout en relevant la tendance préoccupante de certains États membres à vouloir entamer un processus de réduction des niveaux de l'aide, et renoncer à des engagements pris précédemment en termes de calendrier. La commission souligne que, bien que l'Union européenne semble actuellement se rapprocher de son objectif intermédiaire de 0,39 % du RNB en matière d'aide publique au développement (APD) en 2006, il existe de profondes disparités entre les résultats des différents États membres; en conséquence, prie les États membres accusant un retard de s'engager à respecter un calendrier et des délais précis leur permettant d'atteindre l'objectif de 0,7 % avant 2015.

Enfin, le rapport estime qu'il est illusoire de vouloir atteindre les OMD consistant à réduire de moitié le nombre des personnes victimes de la pauvreté et de la faim d'ici 2015, à assurer l'enseignement libre pour tous et à améliorer l'accès aux soins de santé quand les pays en développement dépensent quatre fois plus pour rembourser la dette que pour assurer les services sociaux de base.